



C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le jeudi 22 juillet 2010

AGDE – ILE DES LOISIRS OCCUPATION D'UN TERRAIN PAR 180 CARAVANES

Au sujet de l'occupation, jugée illégale par le tribunal de Béziers, d'un terrain sur l'île des Loisirs au Cap d'Agde par 180 caravanes, il avait été convenu entre l'Etat, la mairie d'Agde et les responsables des gens du voyage d'attendre la décision de la Cour d'Appel de Montpellier auprès de qui les gens du voyage ont fait un recours.

La cour d'appel de Montpellier a décidé de rendre sa décision le vendredi 23 juillet 2010 à 10 heures.

Evidemment, le préfet attend la décision de justice pour la faire exécuter dans les conditions qui seront prescrites.

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr